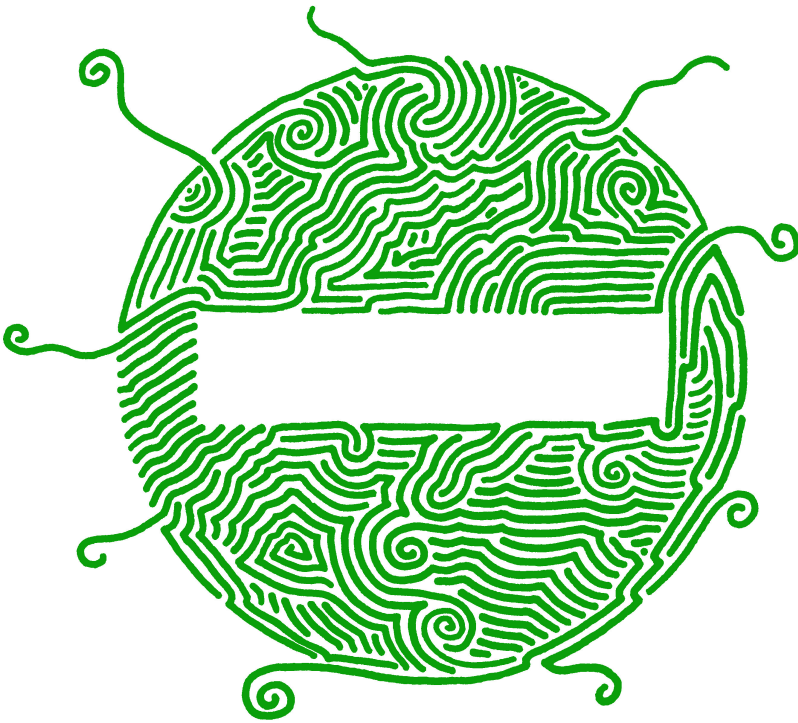


MAQUAIRE MANOLO

Une Mineure Nue



débard'art

*À tous les enfants de la Terre,
en leur souhaitant de ne jamais être manipulés comme ça.*

*À tous les parents de la Terre,
en leur souhaitant de ne jamais vivre cela.*

UNE MINEURE NUE

La majorité en France

En France, et dans une grande partie des pays européens, la majorité est fixée à dix-huit ans. Je devrais même dire « et dans une grande partie des pays du monde », d'ailleurs. Mais que signifie le mot « majorité », exactement ? Il vient de la racine latine *magnus* (« grand ») que l'on peut peut-être interpréter dans deux sens : le fait d'être grand, tout simplement, mais aussi le fait que c'est une barrière à partir de laquelle, statistiquement, on considère qu'une majorité des humains est capable de raisonner suffisamment pour prendre sa vie en main. En dessous, c'est un peu moins sûr.

C'est pourquoi c'est à partir de dix-huit ans que l'on autorise une personne à voter. Cette personne est reconnue apte à décider d'une chose importante : la conduite de son pays ou

UNE MINEURE NUE

de l'Europe, par exemple. Toutes les personnes de dix-huit ans et plus, si elles le souhaitent, peuvent décider de l'avenir d'un pays entier : va-t-on envoyer la nation vers tel ou tel courant politique, vers telle ou telle idéologie ?

Cette limite de dix-huit ans a dû être mûrement réfléchie, par une équipe de personnes *a priori* bien intentionnées. Certainement après une série de longues réunions et de débats.

C'est à dix-huit ans que l'on peut officiellement s'acheter de l'alcool ou des cigarettes.

C'est à partir de dix-huit ans que l'on peut aller chercher sa petite sœur à la maternelle. Avant, on nous le refuse : nous ne sommes, du point de vue de l'administration, pas assez responsables pour nous occuper d'un enfant si jeune.

C'était à dix-huit ans que l'on pouvait officiellement conduire, jusqu'à il n'y a pas si longtemps. Lorsque j'étais enfant, la loi a changé : elle a permis à des adolescents de seize ans de faire leurs premières armes dans la conduite d'une voiture, grâce à un apprentissage en auto-école, puis à l'accompagnement d'un responsable légal. Il y a peu, cette limite est descendue à quinze ans. À partir de quinze ans, un

adolescent peut donc conduire un objet monstrueusement puissant¹, sous la bienveillance d'une personne majeure responsable.

C'est à seize ans qu'un adolescent peut choisir de s'engager dans l'armée pour, éventuellement, se faire tuer pour son pays.

À seize ans, on ne peut donc pas voter, mais on peut légalement conduire une machine colossale ou aller au combat.

Une mineure sous contrat

Ma nièce a quinze ans. Elle est jolie, tout le monde l'a toujours dit. Je le vois aussi, naturellement, mais le quotidien fait que cette caractéristique se dilue dans la routine. Elle vit avec nous pour sa scolarité, dans notre cocon de quatre humanoïdes associés, en France. Mais nous n'en sommes pas

1 Un moteur de 100 CV développe, à lui seul, une puissance maximale de 74 000 W, c'est-à-dire l'équivalent de deux chaudières domestiques, chacune permettant le chauffage d'une habitation complète ainsi que la production d'eau chaude. En terme de puissance, c'est énorme. Précisons aussi que pour chauffer confortablement une pièce de taille standard, 2 000 à 4 000 W suffisent.

UNE MINEURE NUE

les responsables légaux, malheureusement ; ce sont ses grands-parents qui ont cette chance et elle repart chez eux, dans son pays natal, lors de chaque période de vacances.

Lorsqu'elle avait treize ans, ses responsables légaux nous ont présenté un contrat qu'ils projetaient de signer avec une agence de mannequinat. Nous l'avons lu et avons de suite relever une phrase qui ne nous plaisait pas du tout. Mais alors pas du tout. Cette phrase disait, en substance, que le contrat était signé pour cinq années (jusqu'à sa majorité, donc) et, qu'à son terme, notre nièce pourrait quitter l'agence ou renouveler le contrat. En cas de départ, l'agence ferait alors le point sur ce qui avait été fourni par les deux parties : un *shooting* (une session photo) apporterait une rémunération sur une espèce de compte que gèrerait l'agence, alors qu'une formation, comme le fait d'apprendre à marcher pour un défilé, défalquerait une somme de ce compte. Une fois la balance faite, notre nièce (ou ses responsables, je ne sais pas bien) recevrait alors une somme d'argent, ou bien devrait rembourser une somme d'argent. Il va de soi que cette phrase du contrat irait forcément dans le sens de l'agence... D'autant que l'agence faisait déjà miroiter des tas

de *shootings*, de publications, et de défilés de mode. Les premiers défilés commenceraient au Japon car on peut y défiler plus tôt. Ah tiens, et qui prendrait en charge le billet d'avion ? Ça, personne n'en dit mot. Mais il est évident que l'agence payerait les billets, les hôtels de luxe, etc., et que la valeur des factures serait ôtée du « compte » de notre nièce. Donc « Non, il ne faut évidemment pas signer un tel contrat, il faut le négocier ! », avons-nous dit. D'autant qu'en France, la loi est beaucoup plus stricte dans ce domaine : les modèles mineurs touchent un revenu mensuel, et c'est à l'agence de se débrouiller pour entrer dans ses frais.

Les responsables légaux ont signé le contrat tel quel, malgré notre désaccord. Nous n'avons en effet aucun pouvoir de décision.

L'engrenage

Il y a rapidement eu des *shootings* de test, plus ou moins réussis, afin que notre nièce apprenne la façon dont on place sa main, ou plutôt la façon dont on ne la place pas. La façon

UNE MINEURE NUE

d'entrouvrir légèrement la bouche. La façon de placer le menton. La façon de faire passer une émotion par le regard.

Et puis, il y a eu les premières photos officiellement réussies. Une décharge de 6 000 volts a traversé nos corps et nos esprits. Notre nièce, d'un coup, était là, portée à notre regard, en noir et blanc. Méconnaissable. Quatre portraits, étalés sous nos yeux, avec une demoiselle de quatorze ans qui en paraissait bien plus. Quatre portraits d'un modèle que l'on voyait au quotidien mais que l'on découvrait sous l'œil d'un photographe, un œil complètement neuf, tellement différent du nôtre. Sur deux photos, elle n'était pas jolie : elle était belle. Sur les deux autres, nous ne la reconnaissons pas. Nous voyions ses traits, bien entendu, mais nous ne la reconnaissons pas en tant que personne proche. Ces photos ont été un choc. Notre nièce a été valorisée par une personne dont c'est le métier. Ce choc a été très perturbant, en positif et en négatif. D'un côté, on avait l'impression qu'une carrière était lancée et, de l'autre, on sentait qu'un aspect dérangeant planait, indéfinissable.

Je crois que notre nièce a vu notre trouble. Ajouté au fait que nous avions été, dès le début, réfractaires au contrat, elle a certainement pensé que nous étions absolument contre une carrière dans ce milieu. Ce n'était pas le cas. Nous, ce qui nous dérangeait, c'était ce contrat en sa défaveur, signé par ses grands-parents.

À chaque vacances, un *shooting* avait lieu. Notre nièce ne nous montrait jamais les photos. Nous les lui demandions, mais elle prétendait ne pas les avoir, ne pas les avoir vues elle-même, ou je ne sais quoi d'autre.

C'est à peu près à ce moment que je me suis inscrit sur les réseaux sociaux. C'était un moyen de suivre, de façon distante, son travail de modèle. Nous découvrions de temps en temps une nouvelle publication, plus ou moins réussie. Il y en avait de très jolies et d'autres tout à fait quelconques. Certaines paraissaient avoir été prises par des professionnels et d'autres par des amateurs. Plusieurs noms de photographes apparaissaient au fil du temps. Certains ponctuellement, d'autres plus régulièrement.

UNE MINEURE NUE

Le milieu de la photo ayant un lourd passif, nous avons mis en garde notre nièce plusieurs fois sur les dangers potentiels inhérents à cette sphère de strass et de paillettes. Les photographes ont un pouvoir très élevé, ce sont des chasseurs entourés de demoiselles plus que jolies. Le « dérapage » peut vite arriver. Nous avons visionné avec elle le film *La consolation*², qui retrace une partie douloureuse de la vie de Flavie Flament. Ce film devrait être visionné par toutes les filles qui veulent se diriger vers ce domaine. Nous en avons parlé avec elle. Nous lui avons dit de ne jamais ôter ses sous-vêtements. Jamais. Nous lui avons dit qu'un jour, un photographe lui demanderait d'enlever son soutien-gorge car « Si tu le gardes avec cette robe, on ne verra que ça et la photo sera ratée ! » Le photographe réussirait alors à trouver un angle pour prendre un sein en photo. Oh, évidemment, cette photo ne serait pas publiée, le modèle étant mineur, mais lui il aurait cette photo, et pourrait même la partager par le biais de réseaux plus que douteux.

2 Téléfilm de Magaly Richard-Serrano, *La consolation*, diffusé sur France 3, 2017. D'après le livre de Flavie Flament, *La consolation*, JC Lattès, 2016.

Peu après ses quinze ans, lors d'une période de vacances, une photo a été publiée sur Instagram par une photographe. C'était le 14 février, une bien belle date, pourtant. Lorsque je l'ai vue, j'ai cru avoir un arrêt cardiaque. Notre nièce paraissait nue, sous un drap blanc, assise à même le sol, dans une pièce froide. Une fois le choc passé, les yeux se promènent sur la photo et on voit alors qu'elle n'est pas nue : elle a un petit short blanc. Pour ce qui est du haut, on ne distingue rien ; elle pourrait être nue ou non, la position du drap laisse libre champ à l'imagination. Et l'imagination, chez les hommes, il y en a. L'ambiance de la photo est très malsaine : on y voit clairement la notion d'esclavage sexuel, de fille de harem. Nous avons de suite fait deux choses. La première a été de contacter la photographe, à travers son profil Instagram. Celle-ci nous a gentiment « envoyé promener » en affirmant qu'il n'y avait rien de sexuel dans ce cliché, que seuls des gens pervers y verraient le mal. Notre nièce pourrait tout à fait se cacher pour lire un livre le soir, a-t-elle même précisé... Et de toute façon, il fallait que l'on traite avec l'agence, pas avec elle. La seconde chose a été de faire un signalement auprès d'Instagram.

UNE MINEURE NUE

Avez-vous déjà eu à faire cette démarche ? Il y a seulement quelques catégories extrêmes, et à aucun moment on ne peut écrire le moindre texte d'accompagnement... Le choix le plus approprié était un signalement pour pédopornographie, ce qui n'était pas le cas, mais on ne pouvait pas, par exemple, préciser l'âge de la personne. Deux jours plus tard, Instagram nous a fait savoir que la photo ne relevait pas de la pédopornographie. Et c'était vrai.

Le lendemain, nous avons écrit un courrier au juge des enfants pour demander de retirer cette photo qui entraverait la vie quotidienne de notre nièce si elle venait à circuler dans son lycée. À ce jour, trois mois après, la photo est toujours visible en ligne.

Ce même jour, le 15 février, une nouvelle photo est apparue sur les réseaux sociaux. Un portrait cette fois, d'un autre photographe. Mais quel portrait. Quel regard. Si on avait utilisé ce portrait dans une publicité, il aurait pu être affublé de la phrase « Viens t'amuser avec moi au 08.69... » Une horreur. Comment un homme a-t-il pu tirer un tel regard d'une fille de quinze ans ? Que lui a-t-il dit pour y parvenir ? Après un long

moment de réflexion, nous nous sommes dit qu'elle ne l'avait peut-être pas eu volontairement, ce regard, peut-être le photographe l'a-t-il capté dans un mouvement d'ensemble, dans un changement de pose, dans... mais le fait est là : sur la centaine de photos qu'il a dû prendre à ce moment, c'est celle-ci qu'il a choisi de montrer, et ça, c'est parfaitement voulu de sa part. Il a fait un choix, le choix de présenter notre nièce sous l'aspect d'une femme désirable et désireuse de sexe. Mais elle a quinze ans. Et les hommes qui regardent la photo ne connaissent pas son âge.

Nous avons appris rapidement que notre nièce avait fait plusieurs *shootings* en deux jours. Quatre, pour être exact, avec quatre photographes différents. J'attendais les autres publications avec angoisse.

À la fin des vacances, notre nièce revient chez nous. Elle sait que nous avons contacté la photographe, elle en a eu l'écho. Son discours est un discours entendu, ce n'est pas le sien : « Vous voulez juste détruire ma carrière ! », « Ça ne se fait pas de contacter un photographe, il faut passer par l'agence ! », « C'est artistique... », « Si vous voyez le mal dans

UNE MINEURE NUE

ces photos, c'est que c'est vous qui avez un problème ! », etc. L'ambiance est tendue. Les adolescents ne voient souvent pas les conséquences d'un acte sur le long terme, alors lorsque ça « coince », ils se réfugient derrière ce qu'ils ont entendu ici et là, derrière ce qui paraît le plus adapté à la situation. Ici, les mots ne venaient pas d'elle.

Nous avons alors fait un « conseil de famille » pour aborder les deux publications douteuses. Nous lui avons parlé de David Hamilton, nous lui avons montré des photos qu'il avait faites et qui ressemblaient affreusement à la photo prise sous le drap, nous lui avons présenté une cruelle réalité. Nous lui avons demandé dans quelles publicités on pourrait, s'ils venaient à être publiés, voir ces clichés, ou quels articles ils pourraient illustrer. Nous lui avons demandé si elle serait contente de se voir placardée comme ça, demain, sous un abris-bus. Elle s'est refermée comme une huître.

Peu à peu, en quelques jours, le relationnel s'est rétabli, jusqu'à parution d'une nouvelle photo, d'une nouvelle photographie. Notre nièce est debout, adossée à un mur, sur la pointe des pieds. Ses jambes paraissent interminables. La photo

est plutôt jolie, mais une chose me dérange, je n'arrive pas bien à cerner quoi. Je crois que je n'aime pas le pantalon, un skaï brillant, à cause de la connotation sado-masochiste qu'il peut évoquer. Mais je renvoie mes idées hors de ma tête : la pose n'a rien de malsain. En revanche, la photo a manifestement été retouchée pour que notre nièce paraisse plus grande ou plus fine. Très légèrement. Pour en avoir le cœur net, j'ai utilisé un logiciel de dessin pour élargir la photo de quelques pixels. Et encore un peu. Et encore. Non, là, c'est trop. Ensuite, je passe d'une image à l'autre. Oui, sur celle-ci, c'est bien ma nièce, alors que sur celle-là, elle est trop fine. La photo a donc bien été retouchée afin de la rendre filiforme. Nous n'en n'avons pas parlé, la situation étant suffisamment instable, et la photo n'étant pas spécialement suggestive. Mais la connotation liée au cuir nous dérangeait tout de même.

Là où nous avons réagi, c'est lors de la publication, par notre nièce elle-même sur son compte Instagram, d'une nouvelle photo, issue de la même série que celle avec le pantalon en skaï. Sur cette image, l'ambiance générale est sexuelle, et les connotations vont bon train. Une position

UNE MINEURE NUE

lascive, un haut porté sans soutien-gorge qui fait apparaître les mamelons qui pointent à travers le tissu, le pantalon de skaï, des chaussures à clous, un regard perdu dans le vide. Une horreur pour moi qui l'ai élevée, pour moi qui la considère comme ma fille. Nous lui en parlons tout de suite. Nous soulignons tous les codes sexuels qu'elle ne voit pas, qu'elle ne connaît pas. C'est vrai qu'à quinze ans, on n'a pas l'expérience de ces codes, de ces codes d'adultes. Elle a tenté de démonter nos arguments un à un, en précisant que nous étions les seuls à voir tout ça. Ce qui nous a rassuré, c'est de voir qu'elle a tout de suite, sans nous le dire, supprimé la photo de son compte. Le message avait, malgré tout, visiblement été assimilé.

Quelques jours plus tard, un nouveau cliché est sorti. Notre nièce, debout, paraissait cette fois encore démesurément grande et fine. J'ai refait la même manipulation et la photo, une fois de plus, a de façon certaine été légèrement affinée. Cette prise de vue a été saisie lors du même *shooting* que celle du drap. C'était manifestement avant : elle a encore un pull et encore des chaussures. La pose est correcte, mais le couple mini-short blanc et bottines pointues à talons donne un effet

femme fatale curieux. Une fois de plus, on sexualise une enfant pour la donner en pâture à des adultes. En même temps, une deuxième photo est publiée. Une image que je pense saine, mais avec tout le contexte, avec toute cette progression, je ne peux n’empêcher d’y voir une lolita hyper sexy. Elle est vêtue d’une salopette blanche avec, dessous, un haut blanc plutôt large mais transparent. On ne voit pas grand-chose, mais on devine à peine son soutien-gorge. La transparence est connotée, mais peut-être que là, mon regard n’est plus assez neutre.

Le point de non-retour

Au même moment, l’agence publie une *story*. Une *story*, sous Instagram, est une image qui n’apparaît qu’un certain temps. Typiquement, on peut la voir pendant vingt-quatre heures. Cette photo, une nouvelle fois, me provoque une réaction du type arrêt cardiaque. Ma nièce est debout, les bras sur les hanches, avec une robe échancrée jusqu’au nombril. Elle n’a pas de soutien-gorge. À la hauteur de sa poitrine, un bandeau a été ajouté, avec son pseudo Instagram. Si on enlève

UNE MINEURE NUE

le bandeau, il est évident que l'on voit son sein gauche. Ce n'est pas possible que ce ne soit pas le cas. Je retourne la photo dans tous les sens, je l'analyse, je regarde l'angle exact de la prise de vue, la façon dont baille la robe, la position des épaules, tout. Il n'est pas possible que l'on ne voit pas un sein de « ma fille », sous ce putain de bandeau. Ce n'est pas possible. Je vomis. Je vomis et je pleure.

L'agence a donc des photos de ma nièce, seins nus et visibles, c'est officiel. Il faut les attaquer, ils n'en ont pas le droit.

En fin d'après-midi, elle rentre à la maison. Je lui en parle. Elle a découvert la photo à peu près au même moment que moi sur son propre téléphone. Sa réaction a été de se dire « Heureusement qu'ils ont mis un texte à cet endroit ! » J'aurais préféré qu'elle bondisse du fait qu'ils aient la photo sans le texte, qu'ils en aient plusieurs, même. J'aurais aimé qu'elle bondisse du fait qu'ils les aient prises, très certainement en lui donnant exactement les arguments pour lesquels on l'avait mise en garde auparavant.

Le soir, je me morfonds.

La manipulation de Milgram

L'ensemble des clichés de ma nièce, si on les regarde dans le temps, montre une manipulation de la part de l'agence. On l'utilise en l'amenant sur des terrains d'adultes. Nous la voyons au quotidien, nous la voyons avec ses amis, nous la voyons dans sa scolarité. Toutes ces photos ne la représentent pas. Toutes ces photos sont des attentes de photographes adultes qui s'adressent à d'autres adultes avec des codes d'adultes. On est en train de rendre une demoiselle de quinze ans parfaitement sexuée, désirable, désireuse, consentante. Elle est mineure, et nous ne pourrons pour ainsi dire plus la protéger dans moins de trois ans, lorsqu'elle sera adulte. Du haut de ses quinze ans, elle ne voit pas encore tous ces codes. Évidemment, on ne peut pas lui en vouloir, et nous sommes là pour les lui apprendre peu à peu. Mais les adultes qui prennent ces photos les connaissent parfaitement. L'agence aussi. L'impression que j'ai, personnellement, c'est qu'ils augmentent peu à peu son seuil d'acceptation. Elle a accepté une chose, donc on va aller un cran au-dessus. Une fois que c'est accepté,

on va de nouveau aller un tout petit peu plus loin. Et puis encore un peu, etc. Finalement, on lui fait peu à peu faire des photos d'adultes en faisant en sorte qu'elle trouve cela tout à fait normal et naturel et, certainement, en lui faisant miroiter un futur de *top model*, au sein d'un magazine de mode prestigieux et en vogue. La réalité est plus sombre mais il est bien difficile de renoncer au chant des sirènes.

Sur le fond, on mélange ici deux principes de manipulation : celui que l'on appelle, en psychologie, le « pied dans la porte »³, ainsi qu'un genre de fenêtre d'Overton⁴. Il en résulte un enrôlement « doux » et insidieux. Et tout le principe de l'enrôlement est basé sur l'état agentique, phénomène mis en évidence par Milgram dans les années soixante, qui révèle, quelque part, le comportement souvent grégaire des humains. Il a mené une expérience afin de montrer que des personnes pourraient faire des choses qu'ils, normalement, refuseraient catégoriquement. Dans cette

3 Principe qui consiste à accéder à des demandes progressivement, et donc à en augmenter le seuil acceptable, pas à pas.

4 Principe qui consiste à montrer pire que ce que l'on veut pour faire accepter la demande réelle. Cette dernière, par comparaison, ne paraîtra pas si inacceptable. Cette comparaison permettra ainsi d'augmenter le seuil acceptable.

expérience, on a fait en sorte que des cobayes envoient des décharges électriques à des inconnus (de la torture, pour être trivial). À peu près 100 % des gens normaux refuseraient d'électrocuter une autre personne. Pourtant, pendant l'expérience, plus de 80 % l'ont fait ; ils ont torturé quelqu'un. Ils ont été placés dans un état agentique. On les a mis dans une ambiance qui les a inconsciemment poussés à le faire. C'est terrible, mais ça fonctionne, et c'est comme ça qu'une quantité incroyable de personnes tuent d'autres personnes pendant les guerres ou dans des camps de concentration. C'est comme ça que de nombreuses filles se retrouvent nues devant une caméra, sans foncièrement l'avoir voulu. Cette expérience a été refaite en 2009, sous la forme d'un jeu télévisé⁵. Les résultats ont été les mêmes. Autant de torture à la télévision. Tous les spectateurs disent que, eux, ils n'auraient jamais réagi comme ça. Je le dis aussi. Mais est-ce que je ne me serais pas aussi laissé entraîner, moi ? J'espère que non, mais je suis humain, donc on peut piéger mon cerveau avec certaines techniques.

5 Documentaire, *Le jeu de la mort*, diffusé sur France 2, 2010.

UNE MINEURE NUE

Voici un comparatif des techniques, justement, que l'on trouve dans le « jeu télévisé » de 2009, et ce que l'on pourrait retrouver dans le mannequinat :

<i>La technique...</i>	<i>...dans le jeu télévisé</i>	<i>...dans le mannequinat</i>
Mettre dans un monde qui fait rêver, qui a du pouvoir.	La télévision.	Le milieu de la mode.
Mettre dans une ambiance inhabituelle, qui impressionne.	Un plateau de télévision.	Un studio photo.
Mettre dans une ambiance agréable.	On vous accompagne, on vous rassure, on vous dit que vous allez passer à la télévision.	On vous accompagne, on vous rassure, on vous dit que vous êtes tellement belle que vous avez un avenir évident dans la mode.
Mettre une ambiance confortable.	Vous êtes bien assis, on vous offre du café avant de commencer.	On vous offre une petite chose à boire ou à manger, on rit avec vous, on se tutoie.
Dire que tout est sécurisé, qu'il n'y a pas de risque, que c'est légitime.	On a pensé à tout, personne ne peut mourir, on est à la télévision.	On est dans une bonne agence, on vous protège.
Être mené par une personne connue, qui a une certaine autorité.	Tanya Young, une présentatrice connue.	Un photographe qui a de bonnes références.
Promettre des choses que l'on veut.	Passer à la télévision, participer à une expérience scientifique.	Être connue, poser pour de grands magazines, faire des défilés.

<i>La technique...</i>	<i>...dans le jeu télévisé</i>	<i>...dans le mannequinat</i>
Détourner ce qui est réellement attendu.	Démonstration de la capacité des candidats, de leur maîtrise d’eux-mêmes.	De belles photos pour que votre <i>book</i> soit attirant.
Amener une pression psychologique.	« C’est pour la télévision ! », « Veuillez continuer, s’il vous plaît. », etc.	« Si tu as un soutien-gorge avec cette robe, on ne verra que ça, ce sera affreux ! », « Si tu as une culotte sous cette jupe, on verra les marques à travers le tissu... », etc.
Augmenter peu à peu le seuil accepté.	On passe de 20 volts à 40 volts, puis à 60 volts, etc. Jusqu’à plus de 400 volts.	On fait du portait, puis de la pose un peu lascive, puis du vêtement connoté, puis un sein visible, etc. Jusqu’à... ?
Amener une pression extérieure.	Le public vous regarde.	Le nombre de « <i>like</i> » sur vos photos.

Au final, dans l’expérience de Milgram, ils ont eu ce qu’ils voulaient : des gens ont électrocuté⁶ d’autres personnes, de façon publique. Après, ceux qui ont appuyé sur les boutons ont dit « Non, mais en fait, je savais que c’était truqué ! »,

6 « Électrisé », pour être exact ; l’électrocution entraînant, par définition, la mort.

UNE MINEURE NUE

« Non, mais je savais que c'était une expérience ! », « Non, mais... » ; alors qu'ils ne le voulaient, au fond d'eux-mêmes, pas.

Au final, dans l'agence, ils ont eu ce qu'ils voulaient : des photos de ma nièce sur lesquelles apparaissent ses parties intimes, alors qu'elle ne le voulait, au fond d'elle-même, pas (et ça, j'en suis persuadé).

Pourtant, il est possible de faire de la télévision sans électrocuter quelqu'un. Pourtant, il est possible de devenir des tas de modèles sans se montrer à moitié nue, enfant.

La loi entre en scène

Pendant la nuit, j'appelle le 119, le numéro national « Enfance en danger ». Je me dis qu'ils mettent un temps fou à répondre. Si c'est si long, en pleine nuit, c'est qu'ils doivent recevoir une kyrielle d'appels glauques. Ou alors, ils ne sont que très peu à assurer la garde du service. Je m'interroge. Et j'attends. Il aura fallu une vingtaine de minutes abominablement longues avant qu'une dame décroche. Après

seulement quelques échanges, mon cerveau se liquéfie. On me dit à l'oreille que si le contrat avec le photographe le prévoit, et si les responsables légaux l'ont signé, on peut prendre en photo une mineure seins nus.

Et même totalement nue.

Une enclume me tombe dessus. Je n'ai plus de mots. Mes gestes se font lents. Très lents. Je raccroche. Je pose le téléphone tout doucement. Je pose mes mains. Je suis assis sur mon lit. Je n'en reviens pas. J'ai l'impression que je vais tomber. Je n'en reviens pas. Je. n'en. reviens. pas.

Ma compagne me demande ce qu'il en est. Je l'entends en fond sonore, avec de l'écho. Après un temps, je lui dis à mi-mot l'horrible phrase qui raisonne dans ma tête : « Ils ont le droit. »

La fin de la nuit a été particulière. Peu reposante, c'est le moins que l'on puisse dire.

Le lendemain, j'ai écrit des mails à deux associations de protection de l'enfance et des femmes. J'ai écrit au Conseil de l'Europe, aussi. Et j'ai fait des recherches. Beaucoup de recherches.

UNE MINEURE NUE

Une association m'a rappelé et m'a confirmé ce que j'avais appris pendant la nuit. Oui, on peut effectivement prendre des photos d'un mineur totalement nu. Il suffit que les responsables légaux acceptent le contrat. Un mail m'a été envoyé de la seconde association ; même réponse. Le Conseil de l'Europe, lui, ne m'a jamais répondu. Pourtant, pourtant, je suis allé voir plusieurs expositions qui étaient organisées en ce lieu et, sur le chemin qui mène de l'entrée principale à l'endroit réservé aux accrochages, il y a tout un mur d'affiches contre la maltraitance des enfants. Mais visiblement, ce type de photos n'entre pas dans le cadre de maltraitance.

Mes recherches, elles, m'ont aussi fait bondir. J'ai trouvé plusieurs contrats qui lient un photographe, un modèle mineur et ses responsables légaux. Globalement, on retrouve deux phrases clefs. Deux phrases clefs absolument abjectes, qui « tiennent la route » juridiquement (je le suppose, puisqu'elles sont utilisées de façon récurrente) et qui offrent toute latitude au photographe vis-à-vis de l'enfant qu'il photographie.

Voici la première phrase possible :

« Le photographe s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. »

Ce paragraphe parle de pornographie, mais il ne l'interdit pas en soi : il dit simplement que la photo ne doit pas être publiée dans un environnement à caractère pornographique. Nuance. La nudité n'y est pas proscrite non plus. En analysant un peu la langue française, on remarque même que le mot *susceptible* est au singulier ; il s'agit donc de *l'exploitation* qui pourrait porter préjudice, et non *les photos*. Autrement dit, les photos qui peuvent porter préjudice en elles-mêmes ne sont pas expressément interdites ; leur utilisation (publication, par exemple), si. Mais qu'entend-on par « porter préjudice » ? Où se situe la limite ? Qu'en est-il d'une photo de ma nièce, à moitié nue, publiée dans la sphère spécifique qu'est celle de la mode ? Sur les photos de ses *shootings*, elle ne fait pas son âge,

UNE MINEURE NUE

elle paraît indéniablement plus. Donc ça ne choquera certainement personne. Mais dans sa sphère quotidienne, que se passera-t-il si une photo dénudée fait surface ? Au lycée ? Auprès de ses amies ? Pire, auprès de ses amis ? Auprès des personnes qui ne l'apprécient pas ? Auprès de ses enseignants ? Auprès du recruteur qui est là, de l'autre côté du bureau, lors de son premier entretien d'embauche ? N'y a-t-il pas *de facto* préjudice ?

La seconde phrase possible est la suivante :

« Le représentant légal déclare être majeur et autoriser le modèle à poser librement pour des photos, suivant le style qu'il souhaite (poses avec ou sans dénudation totale ou partielle). »

On y parle clairement de nudité totale. Alors à la lecture d'une telle phrase, bien entendu, nombre de parents viendraient à s'offusquer et à faire rayer, à raison, la notion de « nudité totale » pour ne laisser que celle de « nudité partielle » ; de ce fait, l'enfant ne pourrait apparaître nu. Sauf que je présume que devant la loi, « nudité partielle » ne veut pas dire grand-chose. Cette notion peut tout autant définir un enfant habillé, bras nus,

qu'un enfant qui n'aurait, pour seuls vêtements, qu'une paire de chaussettes. Dans ces deux cas, on est bien en « nudité partielle ».

Ne pourrait-on pas tout simplement interdire la photographie des parties intimes, quitte à les lister de façon exhaustive ? Et qu'en est-il des poses lascives ? Elles ne sont pas pornographiques mais peuvent malgré tout être d'une sexualité redoutable ; un enfant de cinq ans peut-il avoir conscience de ça ? Assurément pas. Et un photographe « sympathique » pourra tout à fait obtenir à peu près n'importe quelle pose d'une adolescente, en la flattant, en lui promettant monts-et-merveilles et en l'amenant à ce qu'il veut pas-à-pas, en prenant son temps. Un chasseur est patient et ne fait pas de bruit.

Ce qui est étonnant aussi, c'est qu'en parallèle, la loi de 1949, concernant les publications destinées à la jeunesse, proscrit, au sein de ces publications, la mise en valeur de certains comportements ou actes – dont la débauche – envers les mineurs⁷. Elle en proscrit aussi l'exportation depuis la

⁷ Excitation de mineur à la débauche (ou corruption de mineur) : action de mettre un mineur en situation d'être témoin d'actes ou d'exhibitions

UNE MINEURE NUE

France et l'importation en France. On ne peut donc pas montrer la débauche à un mineur, mais on peut montrer la débauche à des adultes en y impliquant des enfants. Tout va bien.

Épilogue

À quatorze ans, on ne peut pas voter, on ne peut pas conduire, on ne peut pas aller à l'armée, on ne peut pas récupérer sa petite sœur à l'école. Mais une demoiselle peut poser nue pour un photographe. La loi semble avoir été écrite par des hommes. Encore une fois, « tout va bien ».

À la vitesse où vont les images aujourd'hui sur internet, avec le nombre de réseaux sociaux disponibles, avec le nombre de sites du *dark-net*, il n'est pas possible que ces photos ne réapparaissent pas un jour, pendant la vie de la personne ou même après. Ce n'est pas possible. Je dis toujours à mes élèves qu'il est techniquement impossible de supprimer une photo (ou

de nature sexuelle, érotique ou pornographique, même si le mineur n'y participe pas. (Source : Larousse)

tout autre document) mise sur le net. Impossible. Même si on l'enlève dans la seconde qui suit, elle a été stockée quelque part et est accessible par plusieurs individus⁸. La suppression totale d'une donnée mise sur internet est techniquement impossible et, malheureusement, trop peu de personnes le savent.

De nombreux photographes conseillent la présence d'un parent pendant toute la durée d'un *shooting* de mineur, et certains font même, pendant la session, des photos où l'on peut apercevoir cet adulte. De cette façon, il ne peut *a priori* pas y avoir d'abus sans que le responsable n'intervienne à temps ; ils sont couverts et prouvent leur déontologie. Selon moi, aucune, aucune session impliquant un mineur ne devrait être faite sans un adulte de confiance.

Lorsque les photos de ma nièce – celles où au moins un sein est apparent – ont été faites, il s'agissait d'un jour où le responsable légal qui était censé être là ne l'était pas.

Mai 2019

8 Par ceux qui s'occupent de la maintenance du site informatique, par exemple, et qui sont majoritairement... des hommes.

UNE MINEURE NUE

Du même auteur, aux éditions débard'art :

- « *Détruite* », fiction, à paraître.

- « *Je crie* », 2019, fiction.

ISBN : 978-2-902148-04-2

- « *Sako* », 2019, fiction.

ISBN : 978-2-902148-03-5

- « *Petite fleur* », 2019, métaphore poétique.

ISBN : 978-2-902148-01-1

- « *Le feu rouge* », 2018, drame.

ISBN : 978-2-902148-00-4

MAQUAIRE MANOLO

UNE MINEURE NUE

À partir de dix-huit ans, une demoiselle peut fumer, acheter de l'alcool, voter, conduire... et peut aussi poser nue pour un photographe.

Avant, c'est illégal, car elle n'est pas majeure. Et heureusement, d'ailleurs, car ce serait la porte ouverte à toutes les dérives du monde !

Mais que se passerait-il si une mineure que vous connaissez se retrouvait tout de même nue face à un photographe ?

Comment réagiriez-vous ?

ESSAI.

TOUT PUBLIC.

ILLUSTRATION DE COUVERTURE DE L'AUTEUR :
« C'EST INTERDIT », ACRYLIQUE VERTE SUR FEUILLE, 2019.

© DÉBARD'ART STRASBOURG (ASSOCIATION AKWARIUM), 2019.
« L'ART SE DIFFUSE »

<http://debardart.free.fr>

ISBN 978-2-902148-02-8



9 782902 148028

débard'art MMUMN20191204